



Saint-Marcel

Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal ; il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Sommaire

1. Le contexte du budget 2025

2. Analyse budgétaire rétrospective

A – Section de fonctionnement

1. Dépenses
2. Recettes
3. Epargne

B – Section d'investissement

1. Dépenses
2. Recettes

C – Dette

3. Les orientations budgétaires pour l'année 2025

A – Section de fonctionnement

1. Dépenses
2. Recettes
3. Epargne

B – Section d'investissement

1. Le contexte du budget 2025

Le premier semestre 2024 s'est caractérisé, en France, par un apaisement des indicateurs macroéconomiques de référence. Après trois années difficiles marquées par une volatilité extrême des prix et de l'activité, entre 2020 et 2022, nous assistions, en 2023 puis en 2024, à une sortie progressive du mouvement d'inflation accompagnée d'un ralentissement de la croissance qui devaient se poursuivre en 2025.

Le choc géopolitique de l'élection du Président TRUMP aux Etats-Unis d'Amérique, en janvier 2025, ouvre un nouveau chapitre d'incertitude au niveau international.

Avant cela, la France est rentrée depuis juin 2024 dans une période de forte instabilité politique, doublée d'une crise importante des finances publiques qui affectera nécessairement les acteurs publics locaux. Le Projet de loi de finances définitivement adopté début février limite la contribution des collectivités au redressement des comptes publics, mais il est probable que cet effort aura vocation à se renforcer à partir de 2026.

Deux éléments semblent malgré tout de nature à rassurer les acteurs économiques en ce début d'année 2025. L'ensemble des observateurs prévoit d'une part que le ralentissement de l'inflation ne s'accompagnera pas cette année d'une récession en France. La politique monétaire de la Banque centrale européenne poursuit son assouplissement d'autre part, les trois taux d'intérêt directeurs ayant subi une nouvelle baisse de 25 points de base au 30 janvier dernier.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

(source : Banque de France, décembre 2024)

Ainsi, le budget 2025 se construit dans un contexte :

- De stabilisation de l'inflation à un niveau bas (1,6%) ;
- D'une facilitation des conditions de financement à la faveur d'une baisse des taux d'intérêt ;
- De forte incertitude sur le niveau de contribution auquel sera appelé le secteur public local pour le redressement des comptes publics au-delà de 2025.

2. Analyse budgétaire rétrospective

A – Section de fonctionnement

1 – Dépenses

Les efforts de gestion continus réalisés par l'équipe municipale ont permis de stabiliser le montant global des dépenses réelles de fonctionnement de la commune à hauteur de + 25 000 €, soit +0,3%.

Cette stabilisation est remarquable au vu du contexte d'augmentation des prix, estimée à 2,4% par la Banque de France pour l'année 2024.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (estimé)	Evolution 2024/2023
Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 083 411,58 €	1 827 399,66 €	1 954 018,95 €	6,9%
Chapitre 012 : Charges de personnel	2 956 878,69 €	3 063 756,86 €	2 909 117,38 €	-5%
Chapitre 014 : Atténuations de produits			211 €	/
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	746 941,19 €	725 963,39 €	765 749,38 €	5,5%
Chapitre 66 : Charges financières	43 612,45 €	51 630,65 €	75 442,05 €	46,1%
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	42 987,21 €	17 040,78 €	297,00 €	-98,3
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			487,81 €	/
TOTAL DEPENSES REELLES	5 873 831,12 €	5 685 791,34 €	5 704 835,76 €	+0,3%

Faits saillants

- **Charges à caractère général (chapitre 011)**

Les dépenses à caractères général ont amorcé une reprise en 2024 (+130 000 €) à la suite d'une année 2023 réalisée en net repli.

Pourtant, l'un des postes de dépense les plus importants a connu une baisse spectaculaire en 2024 : il s'agit des dépenses liées aux énergies (-170 000 €), qui profitent de la chute du prix du gaz constatée au début de l'année 2023, dont les comptes de la commune ont bénéficié un an plus tard.

Cette baisse a permis à la commune d'axer ses dépenses sur les services qui bénéficient plus directement au public.

Ainsi, dans le respect des priorités retenues par le Conseil municipal dans le cadre du ROB 2024, les dépenses d'**entretien de la voirie** ont retrouvé un niveau important (+ 130 000 €), de même que les dépenses d'**entretien courant des bâtiments** (+30 000 €).

Il en a été de même pour les dépenses des **fêtes et cérémonie** (+ 15 000 €), traduisant l'effort de mise en lumière de la commune pour les fêtes de fin d'année et l'organisation de nombreux événements publics.

La commune a par ailleurs subi en 2024 l'augmentation importante de ses **frais d'assurance**, à l'instar de ce que constatent l'ensemble des collectivités (+30 000 €).

Les frais liés à l'**assurance du personnel** ont également été inscrits pour la première fois en 2024 au chapitre 011 (+85 000 €) sur demande du trésorier public. Ils étaient précédemment comptabilisés au chapitre des charges de personnel.

- **Dépenses de personnel (chapitre 012)**

L'équipe municipale a poursuivi en 2024 le travail ambitieux de rationalisation de la masse salariale qu'elle avait initié en 2023.

Au total, les dépenses de personnel baissent en 2024 à hauteur de - **150 000 €, soit - 5% en un an**.

Si l'on met de côté le jeu d'écriture lié au transfert des frais d'assurance du personnel sur un autre chapitre (*voir supra*), la baisse nette de la masse salariale atteint tout de même - 65 000 €.

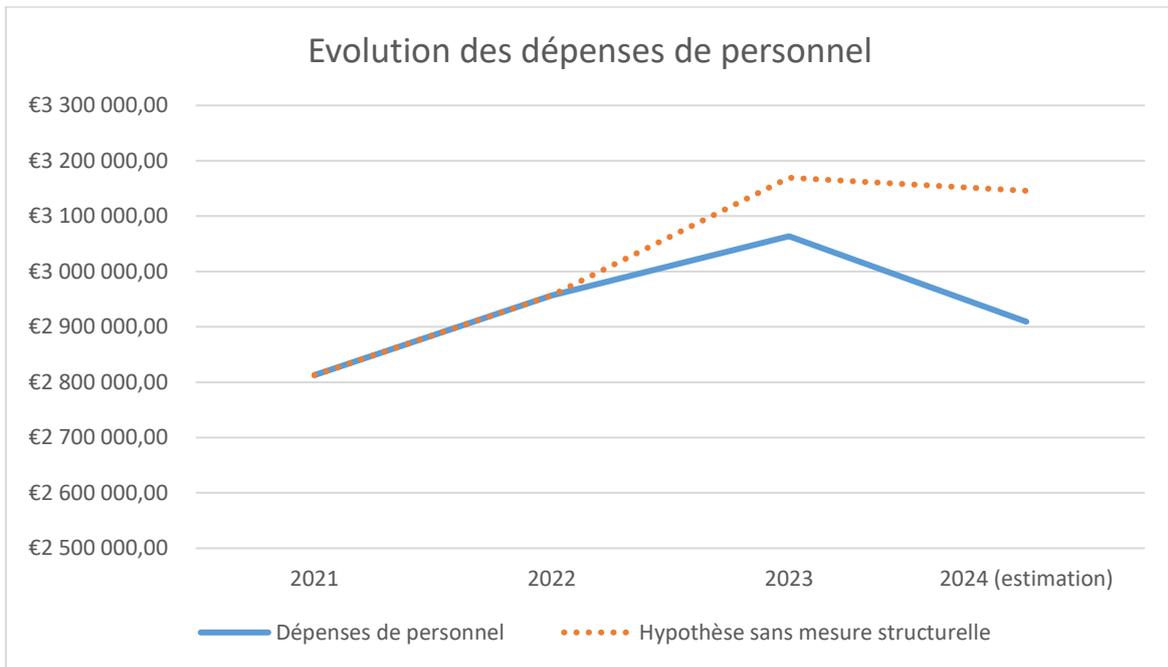
Pourtant, plusieurs facteurs ont affecté ce chapitre à la hausse en 2024 :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), reflétant l'évolution naturelle des salaires par avancements de grade et d'échelon (+1% à +3% par an) ;
- L'attribution à chaque agent de 5 points d'indice majorés supplémentaires au 1er janvier 2024 (environ 45 € chargés par agent et par mois), décidée par le Gouvernement ;
- La hausse décidée par Monsieur le Maire de l'enveloppe allouée aux primes liées à la performance des agents (+15 000 €).

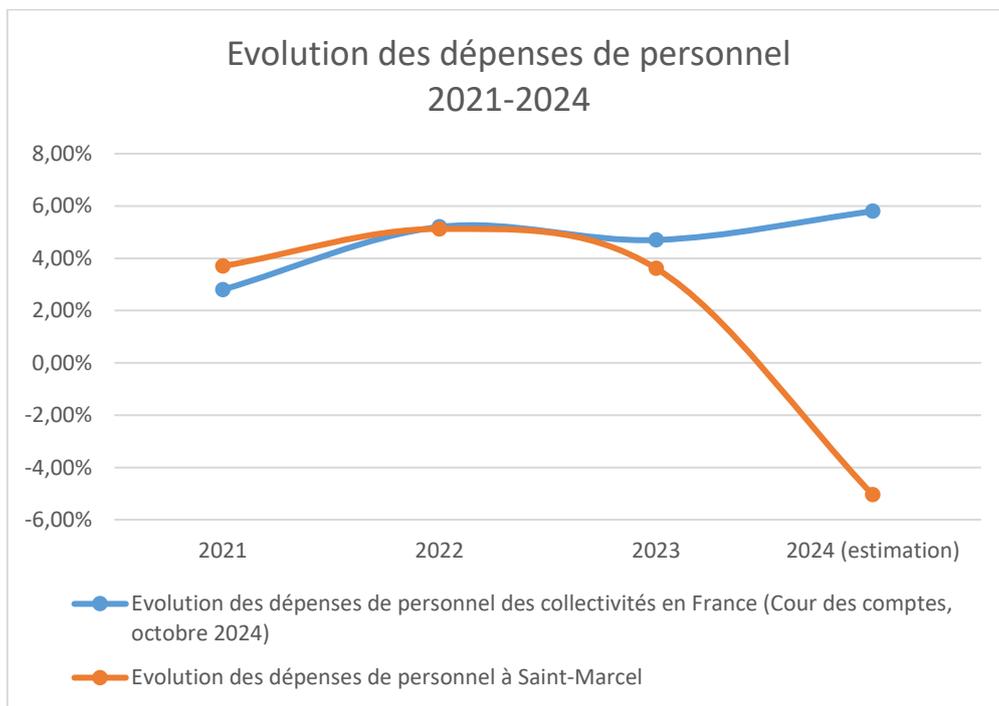
L'amélioration de la situation financière de chaque agent au bénéfice des mesures ci-dessus a été largement compensée par des mesures de réorganisation réalisées en 2023 et 2024.

Cette réorganisation a été concertée avec les équipes dans un esprit constructif. Plus encore, elle a favorisé l'évolution professionnel d'un grand nombre d'agents.

Six Equivalents Temps Plein (ETP) administratifs ont d'ores et déjà été supprimés, rehaussant la productivité des agents en poste. L'impact de ces suppressions se fera sentir en année pleine en 2025, mais a directement produit en 2024 une économie de 236 000 €. L'effet de ces mesures est traduit par le graphique ci-dessous :



Cette évolution marque une inflexion très forte de l'évolution de la masse salariale par rapport à l'évolution constatée au niveau de l'ensemble des collectivités françaises :



- **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre connaît en 2024 une légère hausse (+40 000 €, soit +5,5%). Les subventions allouées par la commune au CCAS (210 000 €) et aux associations demeurent historiquement élevées, témoins de la priorité donnée par l'équipe municipale au développement des liens culturels, sportifs et de solidarités qui unissent les Saint-Marcellois.

Deux éléments en particulier sont la cause de cette augmentation :

- L'attribution d'une avance exceptionnelle de subvention au SMV handball (+25 000 €), qui minorera les subventions attribuées en 2025 et en 2026 ;
- La poursuite, jusqu'en octobre 2024, du soutien financier à l'installation de médecins remplaçants, dont les jours d'exercice ont été multipliés à la faveur de l'ouverture de la Maison de santé.

2 – Recettes

Les recettes de fonctionnement qui avaient été perçues en 2023 ont atteint un niveau exceptionnellement élevé pour des raisons essentiellement conjoncturelles. En conséquence, elles ont connu un net repli en 2024 (-480 000 €, soit -5,8%).

	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (estimé)	Evolution 2024/2023
Chapitre 013 : Atténuations de charges	36 900,75 €	22 515,39 €	18 173,97 €	-19,3%
Chapitre 70 : Produits des services	399 529,23 €	321 871,65 €	302 509,57 €	-6%
Chapitre 73 et 731 : Impôts et taxes	4 937 542,98 €	5 366 756,73 €	5 323 506,32 €	-0,8%
Chapitre 74 : Dotations et participations	783 269,08 €	1 108 601,35 €	808 397,23 €	-27,1%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	91 928,62 €	109 211,70 €	235 428,29 €	115,6%
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	15 062,68 €	166 052,00 €	/	-100%
Chapitre 042 : Opérations d'ordre		2 124,80 €	825,00 €	-61,2%
Chapitre 002 : Excédent reporté	1 083 790,51 €	1 281 727,78 €	1 203 637,17 €	-6,1%
TOTAL DES RECETTES	7 348 023,85 €	8 378 861,40 €	7 892 477,55 €	-5,8%

Faits saillants

- **Atténuation de charges (chapitre 013)**

Ce chapitre lié aux remboursements versés par notre assureur statutaire diminue tendanciellement, illustrant à la fois la faiblesse de la couverture assurantielle de notre commune, qui est un choix délibéré, et le faible absentéisme des agents (arrêts de longue maladie et longue durée).

- **Produits des services (chapitre 70)**

Le léger recul de ce chapitre en 2024 (- 20 000 €, soit -6%), qui comptabilise les recettes liées à la facturation des usagers, tient compte à la fois :

- De l'adoption de mesures tarifaires de solidarité par le Conseil municipal, notamment du dispositif « Cantine à 1€ » ;
- De l'ajustement de la prestation de fourniture de repas au CRJS, qui permet de réaliser des économies substantielles par ailleurs.

- **Impôts et taxes (chapitres 73 et 731)**

Les recettes comptabilisées dans ce chapitre sont affichées en très léger recul (-40 000 €, soit -0,8%), malgré l'augmentation nationale des bases fiscales qui a atteint 3,86 % en 2024.

Cette baisse était anticipée dans le cadre du ROB 2024 pour les raisons suivantes :

- Seine Normandie Agglomération a décidé, pour 2024, une nouvelle diminution des attributions de compensation qu'elle verse à Saint-Marcel (-34 422 €) correspondant à l'actualisation des coûts relatifs à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) ;
- Nous avons constaté une forte baisse (-50 000 €) du montant reversé à la commune au titre du Fonds Départemental des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), considérant le repli du nombre de mutations étant intervenues l'année dernière dans le Département de l'Eure ;
- Nous avons bénéficié du versement en 2023 du produit de deux exercices au titre de la fraction d'accise sur l'électricité. Ce rattrapage a pris fin en 2024, ce versement retrouvant son niveau habituel (-40 000 €).

- **Dotations et participations (chapitre 74)**

Ce chapitre retrouve un montant classique après une année 2023 exceptionnelle par la perception par l'Etat d'une dotation exceptionnelle de 298 000 € dite « Filet de sécurité » compensant une partie de l'explosion des cours du gaz à la fin de l'année 2022.

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Ce chapitre comptabilise en particulier les revenus des immeubles communaux.

Nous nous félicitons de sa hausse très importante en 2024 (+125 000 €, soit +115%), liée :

- A revalorisation du loyer appliqué aux sociétés exploitant des antennes-relais ;
- A l'accueil du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Vernon au sein de la mairie ;
- A la perception des loyers liés à l'ouverture de la Maison de santé pluriprofessionnelle.

- **Produits exceptionnels (chapitre 77)**

Des recettes liées à la vente de terrains par la commune, exceptionnelles par définition, avaient été comptabilisées à ce chapitre en 2023 (167 000 €). Nous n'avons pas mené de telle opération en 2024.

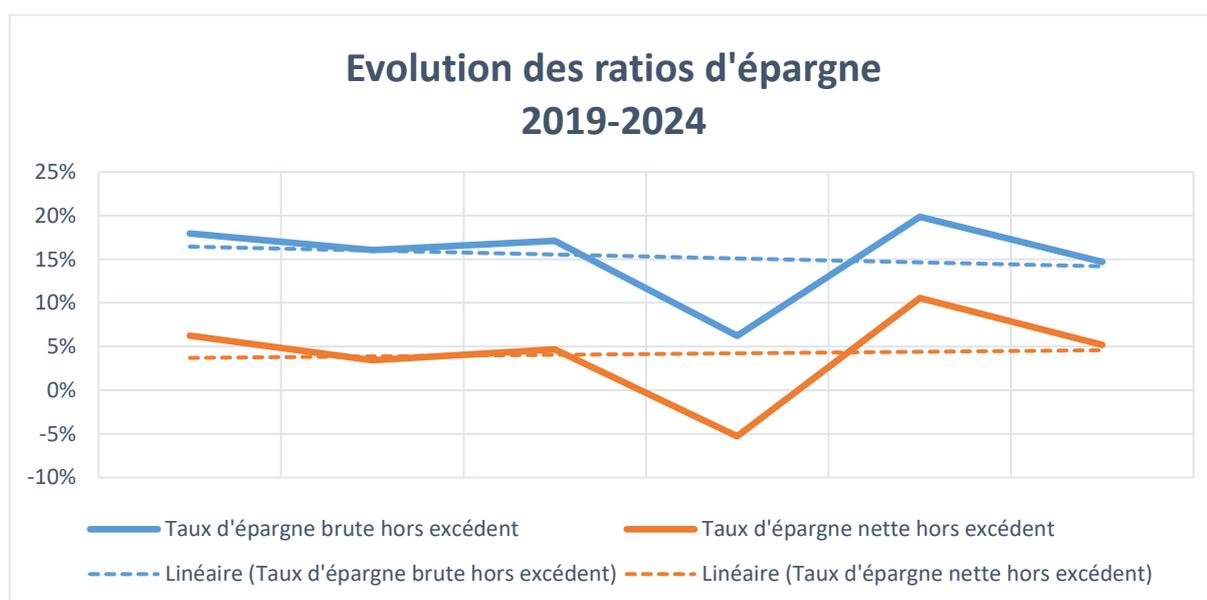
3 – Epargne

L'épargne brute d'une commune correspond à sa capacité d'autofinancement, c'est-à-dire à la différence entre ses recettes et ses dépenses de fonctionnement.

Son épargne nette correspond à cette épargne brute de laquelle sont soustraites les annuités de remboursement du capital des emprunts contractés, comptabilisées en investissement. Elle mesure l'épargne effectivement disponible pour financer de nouvelles dépenses d'équipement.

		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024 (estimation)
Dépenses réelles de fonctionnement dont intérêts	Chapitre 011	2 083 411,58	1 827 399,66	1 954 018,95
	Chapitre 012	2 956 878,69	3 063 756,86	2 909 117,38
	Autres chapitres	833 540,85	794 634,82	841 699,43
	TOTAL	5 873 831,12 €	5 685 791,34 €	5 704 835,76 €
Recettes réelles de fonctionnement		7 348 023,85	8 376 736,60	7 892 477,55
<i>Dont excédent reporté</i>		1 083 790,51	1 281 727,78	1 203 637,17
<i>Recettes réelles de fonctionnement hors excédent reporté</i>		6 264 233,34 €	7 095 008,82 €	6 688 840,38 €
Epargne brute		1 474 192,73 €	2 690 945,26 €	2 187 641,79 €
Epargne brute de l'exercice (hors excédent reporté)		390 402,22 €	1 409 217,48 €	984 004,62 €
Dotation aux amortissements	TOTAL	192 464,95	382 961,92	253 320,04
Résultat de section		1 281 727,78 €	2 307 983,34 €	1 934 321,75 €
Remboursement du capital		721 085,20 €	659 884,63 €	636 017,00 €
Epargne nette		753 107,53 €	2 031 060,63 €	1 551 624,79 €
Epargne nette de l'exercice (hors excédent reporté)		- 330 682,98 €	749 332,85 €	347 987,62 €
Taux d'épargne brute		20%	32%	28%
Taux d'épargne brute hors excédent		6%	20%	15%
<i>Rappel seuil d'alerte</i>	10%			
Taux d'épargne nette		10%	24%	20%
Taux d'épargne nette hors excédent		-5%	11%	5%
<i>Rappel seuil d'alerte</i>	0			

Après une année 2022 particulièrement délicate et une année 2023 ayant bénéficié de recettes exceptionnelles et temporaires, l'équipe municipale se félicite de ce que la commune de Saint-Marcel retrouve, en 2024, des taux d'épargne satisfaisants correspondant à la tendance observée sur le long terme. Ils permettent d'envisager un programme d'investissements ambitieux.



B – Section d'investissement

1 – Dépenses

La commune de Saint-Marcel dispose d'un patrimoine immobilier exceptionnel au regard de sa population, que l'on peut expliquer par deux facteurs importants :

- Saint-Marcel est le cœur économique et commercial du bassin de vie de Vernon. A ce titre, elle accueille chaque jour en sus de ses habitants un grand nombre de travailleurs et de chalands fréquentant les infrastructures communales (voiries, équipements) ;
- Saint-Marcel, à la faveur de ce développement économique, s'est positionnée depuis plusieurs décennies comme une centralité de services publics, en témoignent les nombreux équipements de sport et de loisirs dont la commune dispose et qu'elle doit entretenir.

Ce parc immobilier pluriel est aujourd'hui vieillissant. L'évolution du coût des énergies, tout comme la nécessité de réduire l'empreinte carbone de la commune, impose la réalisation de travaux d'envergure à moyen terme. Ces travaux sont au demeurant rendus obligatoires par le législateur dans le cadre des normes de l'agenda Ad'AP et du décret tertiaire.

L'équipe municipale considère ainsi comme prioritaires les investissements de réhabilitation et de remise aux normes des bâtiments communaux existants. Elle s'est engagée dans le même temps dans la réalisation d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), qui a vocation à répondre à la problématique urgente de l'accès aux soins de proximité, ouverte au mois d'avril 2024.

Le montant des dépenses d'investissement a ainsi été maintenu en 2024 à un niveau très élevé (3 870 000 €), similaire à celui que nous avons constaté en 2023. Cet effort a permis la livraison des deux projets-phare du mandat en cours.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (estimé)	Evolution 2024/2023
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	21 895,27 €			
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	721 085,20 €	659 884,63 €	635 317,01 €	-3,7%
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	70 018,71 €	43 108,93 €	54 572,57 €	26,6%
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	45 093,45 €	29 945,92 €	11 874,69 €	-60,3%
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	2 093 750,16 €	2 929 006,24 €	1 531 609,97 €	-47,7%
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	145 401,61 €		60 013,59 €	/
Chapitre 4581 : Opérations sous mandat	10 392,60 €			/
Chapitre 040 : Opérations d'ordre		2 124,80 €		-100%
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales		4 316,21 €	40 000,00 €	826,7%
Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté		316 670,14 €	1 540 293,00 €	386,4%
TOTAL DES DEPENSES	3 107 637,00 €	3 985 056,87 €	3 873 680,83 €	-2,8%

Faits saillants

L'effort important d'investissement mené par la commune de Saint-Marcel en 2024 est resté concentré sur deux opérations-clé :

- La finalisation de la **rénovation du complexe sportif Léo Lagrange**, qui aura coûté 2 900 000 € TTC et aura été financée à 75% par des subventions ;
- La livraison de la **Maison de Santé Pluriprofessionnelle**, qui aura coûté 2 250 000 € TTC.

La baisse importante du déficit d'investissement de notre commune en 2024, à la faveur de la livraison de ces chantiers et de la notification de subventions nouvelles :

- A fini de reconstituer l'épargne de notre commune à un niveau satisfaisant ;
- A permis de recourir de manière limitée au levier de l'emprunt en vue de poursuivre la décré de l'encours de la dette.

Sans qu'il s'agisse d'une liste exhaustive, les projets suivants ont néanmoins pu être réalisés en 2024 :

- Lancement des études préalables à la **restructuration de l'école Jules Ferry 1**, avec l'adjonction d'un ancien logement communal et l'aménagement de la cour d'école ;
- **Réparation de l'école Jules Ferry 2**, affectée par un désordre et abritant de nouveau le service de la restauration scolaire (75 000 € TTC).
- Acquisition d'une **balayeuse de voirie** performante, dont l'action est déjà appréciée par les riverains (160 000 € TTC) ;
- Lancement d'un mandat d'étude pour la **réfection de la rue Jules Ferry**, comprenant l'aménagement d'une voie de circulation douce ;
- Préservation des espaces naturels des coteaux de Saint-Marcel par une politique d'acquisition volontariste. Au total, l'équipe municipale aura finalisé en 2024 l'acquisition de **19 500m² de terres naturelles ou agricoles**.

2 – Recettes

Le financement des investissements engagés en 2024 a été assuré par plusieurs moyens :

- L'autofinancement, dégagé par l'épargne nette de la commune ;
- Les subventions attachées aux projets d'investissement ;
- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), destiné à rembourser la TVA engagée par la commune pour ses opérations d'investissement ;
- La souscription d'un emprunt de 400 000 €, qui ne fait que tempérer la baisse de l'encours de dette constatée en 2024.

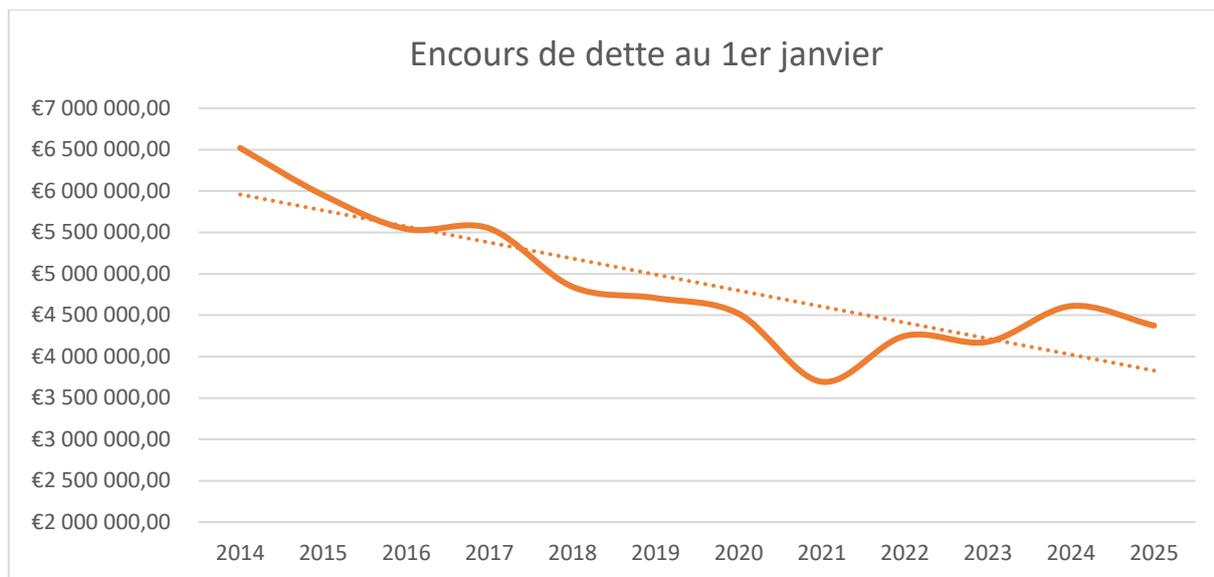
	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (estimé)	Evolution 2024/2023
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	527 122,72 €	495 891,93 €	1 719 550,07 €	246,8%
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	669 396,36 €	456 593,75 €	920 601,15 €	101,6%
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	650 000,00 €	1 105 000,00 €	404 813,26 €	-63,4%
Chapitre 4582 : Opérations sous mandat	10 392,60 €			/
Chapitre 040 : Opérations d'ordre	192 464,95 €	382 961,92 €	253 320,04 €	-33,9%
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales		4 316,21 €	40 000 €	826,7%
Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté	741 590,23 €			/
TOTAL DES RECETTES	2 790 966,86 €	2 444 763,81 €	3 338 284,52 €	36,5%

Au total, les recettes d'investissement constatées en 2024 en très nette hausse (+ 900 000 €, soit +36,5%). Ces recettes permettront à la commune de Saint-Marcel de présenter pour l'exercice 2024 un déficit d'investissement mesuré, à hauteur d'environ 500 000 €.

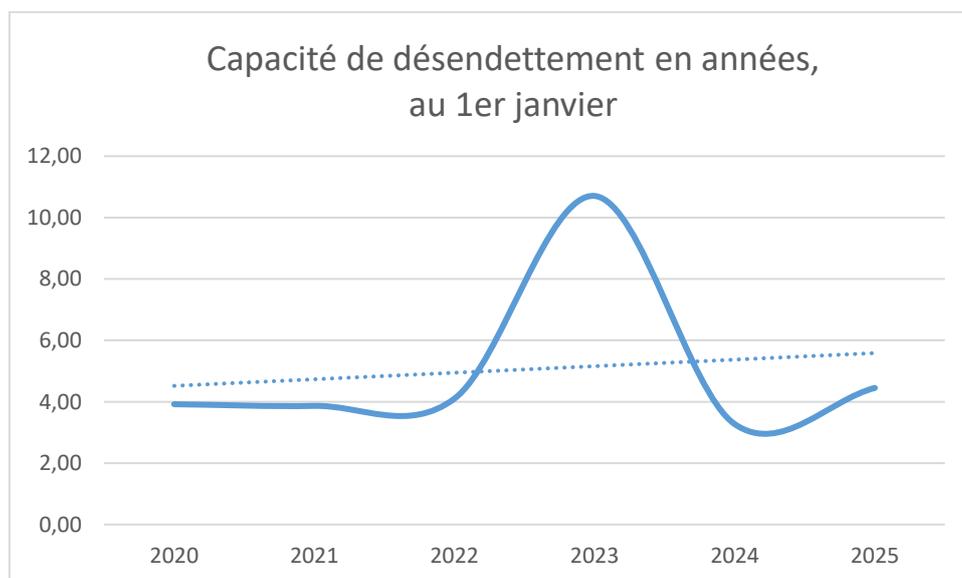
C – Dette

La commune de Saint-Marcel a remboursé environ 635 000 € de capital au cours de l'année 2024, et a souscrit dans le même temps un nouvel emprunt à hauteur de 400 000 €, dans des conditions financières avantageuses au vu de la conjoncture (3,32% sur 15 ans).

En conséquence, l'encours de dette global poursuit sa décréue tendancielle en 2024, pour atteindre 4 374 189,69 € au 1^{er} janvier 2025.



Au 1^{er} janvier 2025, à la faveur de la stabilisation de sa capacité d'autofinancement, la commune de Saint-Marcel maintenait une capacité de désendettement de 4,45 ans, un indicateur très satisfaisant au regard du seuil d'alerte communément fixé à 15 ans.



3. Les orientations budgétaires pour 2025

L'équipe municipale souhaite poursuivre la montée en puissance des services et projets communaux, tout en préservant la capacité de notre commune à investir pour l'avenir. Les orientations ci-dessous traduisent la recherche de cet équilibre.

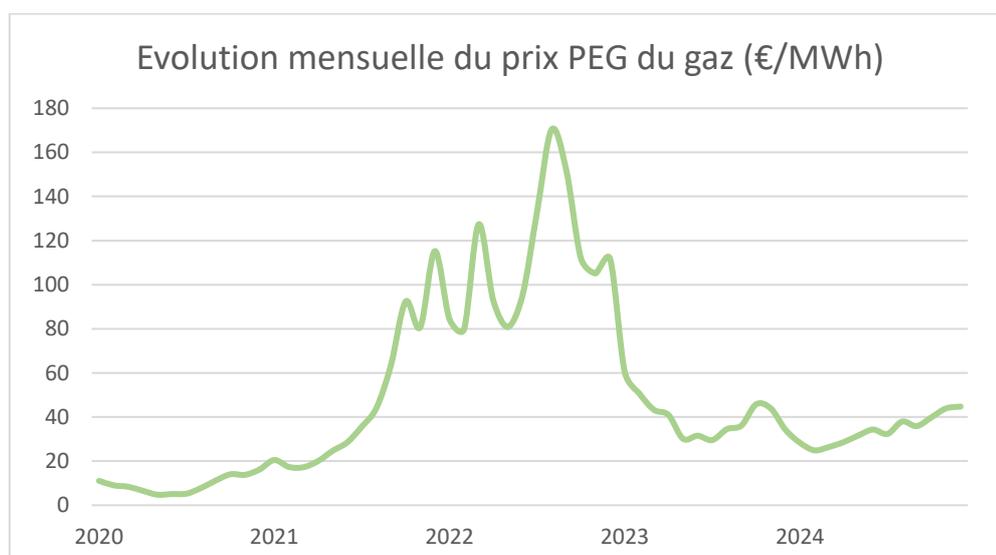
A – Section de fonctionnement

1 – Dépenses

- **Charges à caractère général (chapitre 011)**

Nous anticipons à ce stade une hausse mesurée (+150 000 €, soit +7%) des charges à caractère général sur l'année 2025. Plusieurs hypothèses de travail justifient cette projection, avant construction du budget :

- Le mouvement d'inflation générale des prix, s'il se stabilise à un niveau bas, continuera d'affecter les dépenses de fourniture et d'équipement de la commune (hypothèse à +1,6%, soit +30 000 €) ;
- Il est attendu que les dépenses courantes d'entretien des voiries et des bâtiments communaux affichent une stabilité, après une année 2022 exceptionnellement basse et un exercice de retour à la normale en 2023. La balayeuse acquise en 2024 sera pleinement opérationnelle tout au long de l'année ;
- Le prix PEG du gaz, adossé à notre marché de fourniture d'énergie, avait fortement chuté au début de l'année 2023. Nous avons essentiellement profité de cette baisse sur l'exercice 2024. L'évolution de nouveau haussière constatée au second semestre 2024 ainsi que les prévisions disponibles pour l'année 2025 nous invitent à la plus grande prudence (projection à +100 000 € en 2025).



- **Dépenses de personnel (chapitre 012)**

L'évolution des dépenses de personnel devrait retrouver un rythme classique en 2025, estimé à ce stade à +70 000 €, soit +2%.

Le taux de contribution des collectivités à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNARCL) va augmenter de 3 points en 2025, puis de 3 points en 2026, 2027 et 2028. Au total, ce taux passera de 31,65% en 2024 à 43,65% en 2028. Cet effort considérable, décidé par l'Etat, aura un impact de 40 000 € dès 2025, qui aura vocation à s'accroître au détriment de l'épargne de notre commune.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui affecte naturellement à la hausse les dépenses de personnel par le jeu des avancements de grade et d'échelon, est généralement compris entre 1% et 2% de la masse salariale. Son effet serait ainsi de + 35 000 € à + 70 000 € en 2025.

Malgré ces facteurs haussiers, la poursuite des efforts produits pour la rationalisation de la masse salariale de notre commune nous conduit à anticiper une augmentation très mesurée des dépenses de personnel, qui devraient atteindre 2 980 000 € en 2025 (+2%).

La réorganisation des services communaux permet ainsi de contenir la dynamique de la masse salariale tout en maintenant un haut niveau de service proposé aux usagers.

- **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Nous anticipons une stabilité de ce chapitre, illustrant l'engagement de l'équipe municipale en faveur des solidarités et du monde associatif ;

- Le montant global de subvention alloué aux associations sera maintenu à un niveau très élevé par le Conseil municipal, malgré la minoration des fonds alloués au SMV handball à la suite de l'avance exceptionnelle dont il avait bénéficié en 2024 ;
- La commune poursuivra la dynamique du soutien financier qu'elle mobilise au profit du CCAS et du foyer de la Pommeraie, qui a atteint un niveau historique en 2023 et en 2024 (210 000 € + 35 000 € d'abandon de créances).

- **Charges financières (chapitre 66)**

Ce chapitre prévoit le paiement des intérêts correspondant aux emprunts en cours. La commune a souscrit un nouvel prêt à hauteur de 400 000 € en 2024.

Nous anticipons une stabilité de ce chapitre en 2025. Malgré ce nouvel emprunt, la commune bénéficie de la baisse récente du taux du livret A, auquel une partie des intérêts de sa dette est indexée.

2 – Recettes

- **Produits des services (chapitre 70)**

Les recettes liées à la facturation des usagers ont connu un léger repli en 2024, du fait de l'ajustement de la prestation de fourniture de repas au CRJS.

L'équipe municipale, au soutien du pouvoir d'achat des Saint-Marcellois, a décidé de **geler pour 2025** l'ensemble des tarifs de ses services publics.

Nous anticipons ainsi, logiquement, une stabilité de ce chapitre.

- **Impôts et taxes (chapitres 73 et 731)**

Nous anticipons une baisse mesurée des recettes à percevoir en 2025 sur les chapitres des impôts et taxes (-30 000 €, soit -1%), expliquée par des facteurs dont l'incidence est contraire :

- Pour accompagner le mouvement d'inflation qui s'est poursuivi en 2024, les valeurs locatives foncières devraient mécaniquement augmenter en 2025 à hauteur de +1,7%, abondant d'autant les recettes fiscales de la commune (+45 000 €) ;
- Nous prévoyons enfin une seconde baisse (-60 000 €) du montant qui sera reversé en 2025 à la commune au titre du Fonds Départemental des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), considérant la poursuite du repli des mutations constatées dans le Département de l'Eure
- La commune de Saint-Marcel a été identifiée par le Projet de Loi de Finances 2025 comme ayant vocation à contribuer au redressement des comptes publics dans le cadre du Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO). Cette contribution a vocation à se résorber à moyen terme (-12 000 €).

Les taux de fiscalité resteront inchangés en 2025, demeurant inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans la plupart des communes de l'Agglomération assimilables à Saint-Marcel :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	46,46
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45,10
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	8,80

- **Dotations et participations (chapitre 74)**

Il est attendu que ce chapitre se stabilise en 2025 après une année 2024 qui avait connu une baisse importante.

Cette stabilisation prend notamment en compte le fléchissement important du montant des dotations notifiées par l'Etat au titre de la compensation des exonérations de taxe foncière accordées aux établissements industriels (-57 000 €).

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Nous anticipons une seconde hausse importante de ce chapitre qui comptabilise les revenus des immeubles communaux (+ 50 000 €, soit + 22%).

Les loyers perçus en année pleine des professionnels de santé accueillis dans la Maison de santé se conjugueront aux recettes nouvelles liées à l'installation du service des impôts des particuliers à Saint-Marcel, au profit de la capacité d'épargne de notre commune.

3 – Epargne

Les orientations données ci-dessus pour le budget de fonctionnement 2025 sont fondées sur des hypothèses prudentes. Ces hypothèses nous conduisent à prévoir une légère dégradation des indicateurs financiers de notre commune, qui demeureront en-deçà des seuils d'alerte communément admis.

	2022	2023	2024 (estimation)	2025 (orientation)
Epargne brute hors excédent	390 402,22 €	1 409 217,48 €	983 179,62 €	800 000 €
Annuités de la dette	721 085,20 €	659 884,63 €	636 017,00 €	600 000 €
Epargne nette hors excédent	-330 682,98 €	749 332,85 €	347 162,62 €	200 000 €
Taux d'épargne brute hors excédent	6%	20%	15%	12%
Taux d'épargne nette hors excédent	-5%	11%	5%	3%

Les chiffres présentés pour l'exercice 2024 demeurent soumis à des incertitudes qui seront levées au moment du vote du Compte administratif. Plus encore, les chiffres présentés pour l'exercice 2025 constituent à ce stade des hypothèses de travail qui devront être affinées en vue du vote du Budget primitif.

B – Section d'investissement

La commune de Saint-Marcel a connu, entre 2022 et 2024, une période de surinvestissement nécessaire pour la réalisation des projets structurants pour le mandat en cours.

Cet effort financier inédit et assumé a permis d'engager ces projets à un rythme soutenu : le parc de la Quesvrue, la rénovation du complexe Léo Lagrange, l'entrée unique des écoles, le City stade, la Maison de santé, la réparation du bâtiment Jules Ferry 2, la rénovation de l'éclairage des équipements sportifs, l'acquisition d'une balayeuse, l'action foncière.

Les bons résultats de l'année 2024, dopés par des recettes d'investissement inédites, permettent à l'équipe municipale d'envisager la réalisation de nouvelles opérations structurantes en 2025, dans le respect des priorités identifiées par le Conseil municipal en février 2024 :

- Les écoles, cœur du service public offert aux Saint-Marcellois

- Après finalisation des études de maîtrise d'œuvre engagées au second semestre 2024, les travaux de **restructuration de l'école Jules Ferry 1** seront lancés en 2025.

Cette opération, chiffrée pour l'heure à près d'1 000 000 € HT, apportera un confort nouveau à ses usagers, enfants comme professionnels. Le cabinet d'architectes mandaté par la commune a proposé des orientations qui feront du bâtiment « Jules Ferry 1 » une école du XXI^e siècle : modulable, inclusive, respectueuse de l'environnement.

- Une partie du préau extérieur de l'école sera close et aménagée pour faciliter la circulation des élèves ;
- Les blocs sanitaires seront entièrement rénovés, agrandis, rendus accessibles ;
- Un soin particulier sera porté aux espaces d'accueil des activités périscolaires du matin et du soir ;
- La cour de l'école sera végétalisée et aménagée en vue de diversifier les activités sportives et ludiques qui s'y tiennent ;
- L'espace dédié aux maîtres, maîtresses et psychologue sera modifié.

Ce projet a fait l'objet de demandes de subventions en vue d'obtenir des co-financements de l'Etat et du Département de l'Eure. Le reste à charge communal devrait être financé, sur le long terme, grâce au produit issu de la réaffectation du bâtiment Jules Ferry 2.

Il est à noter que le regroupement des classes élémentaires au sein du bâtiment Jules Ferry 1 présente d'ores et déjà plusieurs avantages. Il s'agit en effet d'un bâtiment de plain-pied, accessible, et les salles de classes y présentent une surface plus importante. La recomposition en cours favorise les échanges entre les équipes pédagogiques, qui en témoignent auprès de l'équipe municipale.

- Les voiries et chemins communaux

- Des travaux d'**aménagement des berges de la Seine** seront conduits en cette année 2025 pour corriger les discontinuités, favoriser les mobilités douces et susciter l'émerveillement. Cette opération, estimée à 328 000 € HT, fera l'objet de co-financement de l'Etat et de la Région Normandie ;
- Des travaux seront menés cette année pour l'**ouverture d'une nouvelle sente piétonne** qui rejoindra le chemin de Réanville depuis la rue Georges Hermand, en connexion avec la sente Claudin ;
- L'étude pré-opérationnelle pour la **réfection de la rue Jules Ferry** sera conduite en 2025, dans l'optique de lancer l'opération de travaux à moyen terme.

- Une action foncière résolue

- Le nouveau **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de Saint-Marcel sera finalisé en fin d'année 2025. Il mettra en œuvre de nombreux outils qui faciliteront l'action foncière de la commune dans les prochaines années, sur des secteurs identifiés comme stratégiques pour le développement de notre territoire ;
- La politique d'acquisition volontariste sera poursuivie pour la **préservation des espaces naturels des coteaux de Saint-Marcel**.